

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 Décembre 2009

Date de convocation : 07 Décembre 2009

Présents : Robert CANIFFI, Denis FALQUE, Philippe CHARBONNEL, Pascal DHERBEY, Thierry FARALDO, Jean-Paul FERLIN, Elisabeth GERMAIN, Joël CONY

Absents excusés : Richard BURGER, Jean-Luc COTTE

Secrétaire de séance : Joël CONY

## **1 Aménagement du Village**

Après l'entrevu avec Mme CLERC, Mr BIBAS et Mr REVOL, un nouveau plan de financement a été établi en fonction des aides éventuelles que la commune pourra obtenir.

Le coût prévisionnel global s'élève à .....1.075.876Euros.  
Les financements extérieurs seront de l'ordre de .....616.980Euros.  
La charge restant à la commune s'élève à .....458.896Euros.

Le conseil Municipal décide de donner suite au projet d'aménagement et déposera dès 2010 les dossiers de subvention auprès du Conseil Général.

## **2 Electrification rurale : Renforcement poste + BT Péressière**

Après étude, le prix de revient TTC de l'opération est estimé à .....33.888Euros.  
Le montant total des financements externes s'élève à .....27.333Euros.  
Les frais de maîtrise d'ouvrage s'élèvent à .....1.509Euros.  
La contribution prévisionnelle globale pour la commune est de .....6.555Euros.

Les travaux sont prévus courant 2010.

## **3 Regroupement pédagogique Beaulieu-Têche**

Afin de répartir au mieux les frais de fonctionnement du regroupement pédagogique Beaulieu-Têche, il y a lieu d'établir une convention entre les deux communes.

Cette dernière précisera les modalités de mise à disposition des locaux et du personnel, et répartira les frais de fonctionnement. Les dépenses engagées seront calculées par année scolaire et la répartition à faire au prorata du nombre d'élèves effectif à la rentrée scolaire.

La commune qui aura engagée moins de dépenses que sa participation calculée, reversera à l'autre la différence.

Cette convention sera reconduite tacitement chaque année.

Cantine : A compter du 4 janvier 2010, une navette sera mis en place pour qu'un groupe d'élève de Beaulieu puisse prendre leur repas à la cantine de Têche.

Le coût de cette navette augmentera le prix du repas de la cantine, celui-ci passera de 3.26euros à 3.76euros.

## **4 Maison FOITY**

Suite à la visite d'un expert immobilier désigné par ordonnance de Mr le président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 9 décembre 2009 sur notre demande, il a été conclu l'existence d'un péril grave et imminent. Un arrêté de péril a été rédigé en date du 15 décembre 2009.

Une proposition de rachat de cet immeuble à hauteur de 100.000Euros a été transmise au juge de chargé de la succession de Mr FOITY.

Tribunal Administratif : Le litige opposant la commune de Têche aux consorts GIRIN a été plaidé à l'audience du tribunal administratif le 3 décembre 2009. La partie adverse n'était ni présente, ni représentée. La décision mise en délibéré sera connue prochainement.

Litige Melle Caccavo/ commune de Têche : Melle Caccavo se désiste des instances engagées d'une part à l'encontre de l'annulation du permis de construire du 26 octobre 2005 et d'autre part de l'annulation du permis de construire modificatif du 19 octobre 2006.

## **5 Signalétique**

Une offre de prix a été communiquée par la société JBSI.

Le montant global HT pour la conception, réalisation, fournitures des plaques et panneaux de rue ainsi que les plaques de numéro de maison s'élève à 22.400Euros.

Une subvention de 20% sera accordée par le Conseil Général.

La mise en place de la signalétique de la commune de Têche se fera courant 2010.

## **6 Questions diverses**

Mr le Maire présentera ses vœux le vendredi 15 janvier 2010 à 19 heures.

Séance levée à 22h30